



COVID 19 – Situation sanitaire

Note 25

SGEC/2021/424
21/04/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION TRES URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

TRES URGENT

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le gouvernement a décidé de sécuriser la reprise des cours dans les établissements scolaires en déployant une vaste campagne d'autotests.

Ces autotests, distribués aux enseignants et aux personnels des établissements en contact avec les élèves, permettront à chacun de se tester deux fois par semaine et ainsi arrêter plus rapidement d'éventuelles nouvelles contaminations en attendant que la campagne de vaccination soit suffisamment déployée pour freiner l'épidémie. Dans un second temps ces autotests devraient aussi être distribués aux lycéens.

La présente note a pour objet de vous communiquer les premières informations relatives à cette campagne.

Compte tenu des délais, très courts de livraison, je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information, de TOUTE URGENCE, auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. PRINCIPES GENERAUX DE LA CAMPAGNE

La reprise des cours à l'issue des vacances de printemps est accompagnée de déploiement d'une vaste **campagne destinée à fournir aux enseignants, aux personnels des établissements en contact avec les élèves et, dans un second temps aux lycéens, des boîtes d'autotests permettant à chaque personne concernée de se tester deux fois par semaine** et ainsi arrêter plus rapidement d'éventuelles nouvelles contaminations.

Les modalités d'utilisation et de distribution finale de ces autotests seront communiquées dans les prochains jours.

2. CONDITIONS DE LIVRAISON DES AUTOTESTS

Les autotests sont livrés en boîte de 5. Chaque bénéficiaire recevant une boîte, lui permettant donc la réalisation de tests pendant deux semaines.

L'organisation de la livraison doit tenir compte de deux impératifs :

- Le volume global de livraison (chaque boîte de 5 autotests est d'un format proche de celui d'une boîte de mouchoirs en papier) ;
- La nécessité de conserver les autotests à température tempérée (inférieur à 25 degrés).

Afin de tenir compte de ces impératifs et d'éviter la reproduction des difficultés intervenues l'an dernier lors des premières livraisons de masque, **les livraisons nécessaires aux établissements de l'Enseignement catholique font l'objet d'une organisation particulière** décrite ci-après.

3. LIVRAISON DES AUTOTESTS DANS LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES

Pour tenir compte des impératifs décrits précédemment et limiter les déplacements nécessaires à la livraison finale dans les établissements, sans trop multiplier les points de livraison, **la livraison des autotests pour nos établissements est organisée par canton.**

Dans chaque canton (ou arrondissement pour les villes de Paris et Lyon) un établissement a été désigné « Tête de canton ». C'est cet établissement qui recevra les autotests pour l'ensemble des établissements du canton.

C'est l'établissement scolarisant l'effectif le plus important du canton qui a été désigné « Tête de canton ».

Les chefs d'établissement voudront bien se concerter afin d'organiser l'acheminement final vers chaque établissement du canton.

Une première livraison est effectuée cette semaine. Les transporteurs se présenteront jeudi ou vendredi dans les établissements « Tête de canton ». Je remercie les chefs d'établissement de ces établissements de bien vouloir assurer une permanence de réception afin de limiter au maximum les échecs de livraison. Cette première livraison est destinée aux seuls enseignants et personnels au contact des élèves des établissements du premier degré.

Une seconde livraison sera organisée la semaine prochaine. Les informations vous seront transmises dès que possible.

Par ailleurs, nous vous communiquerons, dès qu'elles seront arrêtées, les conditions dans lesquelles les livraisons suivantes (au-delà des 2 premières semaines) seront effectuées.

4. DETERMINATION DES ETABLISSEMENTS « TETE DE CANTON »

Le fichier joint, qui rassemble la totalité des établissements catholiques français indique ceux qui ont été désignés comme « Tête de canton » et qui recevront donc les livraisons d'autotests de cette semaine.

Par ailleurs ce même fichier indique la quantité de boîtes qui doit être livrée par « Tête de canton ».

Enfin, ce même fichier, trié par numéro de canton permet, pour chaque établissement de constater de quelle « Tête de canton » il dépend pour la fourniture des autotests qui lui reviennent. La quantité attendue pour chaque établissement est également indiquée.

Les quantités de boîtes livrées ont été calculées à partir des indications suivantes :

- Pour les enseignants : les effectifs enregistrés dans GABRIEL, via ANGE1 et ANGE2 ;
- Pour les personnels des établissements : les données communiquées par la Fnogec.

La livraison effectuée cette semaine est calculée à partir des effectifs enseignants et personnels du premier degré des seuls établissements du premier degré.

Lorsque, dans les ensembles scolaires, la distinction entre personnels du premier degré et personnels du second degré n'est pas possible, la livraison est effectuée en prenant en compte la totalité du personnel (colonne « personnel 1D ou 2D»). Dans ce cas les boîtes destinées aux personnels du second degré sont livrées en avance de la seconde livraison.

D'inévitables erreurs devraient être compensées par une marge de livraison intégrée aux calculs. Des erreurs plus importantes seront compensées lors des livraisons ultérieures.

Exemple de lecture du fichier joint :

Les 5 première lignes du tableau concernent les établissements du canton numéro 1304 (colonne A) situé dans l'académie d'Aix Marseille (colonne E), diocèse d'Aix (colonne F), canton d'Arles (colonne Q).

L'établissement « Tête de canton » est le collège Saint Charles à Arles (colonne C) qui compte 535 élèves (colonne B).

Les établissements du canton, qui seront approvisionnés via le collège Saint Charles, sont :

- Les écoles Saint-Etienne et Saint-Vincent de Paul (lignes 2 et 4)
- Le collège Saint Charles (ligne 6)
- Les lycées Jeanne d'Arc et Henri Leroy (ligne 5 et 7)

Il sera livré dans cet établissement 45 boites soit le besoin des deux écoles puisque la première livraison ne concerne que les établissements du premier degré :

- Pour l'école Saint Etienne 9 boites pour les enseignants et 10 boites pour les personnels ; (colonne R et S – ligne 2)
- Pour l'école Saint Vincent de Paul 13 boites pour les enseignants et 13 boites pour les personnels (colonne R et S – ligne 4)

Les coordonnées des établissements « Tête de canton » (adresse physique, adresse électronique, téléphone) ainsi que celles de leurs chefs d'établissement (nom, prénom, adresse électronique et téléphone) ont été transmises aux entreprises assurant la livraison.